



## Carte de retrait DAB obligé par la banque

Par **mumm40**, le **10/12/2015** à **18:17**

Bonjour;

Ma mère a un compte bancaire dans une banque CA, personne d'un certain âge, sa banque l'oblige au retrait d'argent liquide avec une Carte spéciale retrait gratuite dans un DAB, or elle retirait ponctuellement du liquide au guichet de sa banque et ne parvient toujours pas à se servir de la carte retrait (oublie la manip et à peur de se promener avec son code). De plus le DAB se trouve en pleine rue.

Peut-on obliger le retrait d'argent avec une carte de retrait à une personne d'un certain âge et lui refuser un retrait au guichet?.

Quels sont nos recours pour le refus de cette carte?.

Merci d'avance de tous les renseignements que vous voudrez bien m'apportent à ce sujet.

Bien à vous.

Par **morobar**, le **10/12/2015** à **18:24**

Bonjour,

Votre mère a signé une convention de compte auprès de la banque.

Cette convention fait la loi entre les parties.

Le problème que vous exposez est celui de la plupart des personnes âgées.

Il doit encore (peut-être) exister des guichets où il est possible de retirer de l'argent, mais à part la Banque Postale je n'en connais pas d'autre.

Vous devez donc rechercher dans l'entourage géographique proche un établissement bancaire en mesure de rendre le service que vous souhaitez, sans voire avec rendez-vous.

Par **mumm40**, le 11/12/2015 à 07:32

Bonjour,  
Je vous remercie pour ces informations  
Bien à vous.

Par **Lag0**, le 11/12/2015 à 07:37

Bonjour,  
La plupart des agences bancaires refusent de manipuler des espèces en public pour raison de sécurité. Ainsi, elles ne délivrent plus d'espèces au guichet et seul un retrait en DAB est possible.  
Il va falloir, malheureusement, que votre mère s'y fasse ou qu'elle se fasse aider, ce qui peut présenter un danger si elle doit communiquer son code à un tiers...

Par **mumm40**, le 11/12/2015 à 07:58

Bonjour,  
Merci et effectivement la communication de son code représente un problème et pour ma part je suis hélas trop éloignée de son domicile (600 km).

Par **morobar**, le 11/12/2015 à 09:54

Bonjour,  
Il faut donc exposer le problème à la direction de son agence bancaire, il y a peut-être des solutions envisageables sur place.

Par **Lag0**, le 11/12/2015 à 13:08

Dans une des agences où je vais, j'ai vu que la guichetière donnait parfois à des clients une carte de retrait valable une seule fois pour qu'ils aillent retirer de l'argent au DAB.  
Je n'en connais pas plus à ce sujet, mais c'est peut-être la solution si ce service est proposé dans l'agence de votre mère.